
Conférence du désarmement

6 juin 2023

Français

Original : anglais

Note verbale datée du 15 mai, adressée par la délégation des États-Unis d'Amérique à la Conférence du désarmement, transmettant le document de réflexion pour une Conférence du désarmement plus efficace et plus efficiente

La délégation des États-Unis d'Amérique à la Conférence du désarmement présente ses compliments à la Secrétaire générale de la Conférence du désarmement à Genève et a l'honneur de transmettre un document de réflexion pour une Conférence du désarmement plus efficace et plus efficiente. Le document renferme des idées qui pourraient être mises en avant dans les futurs débats sur la revitalisation de la Conférence du désarmement. La délégation des États-Unis d'Amérique demande aimablement que ce document soit distribué aux États Membres et enregistré en tant que document officiel de la session de 2023 de la Conférence du désarmement.

La délégation des États-Unis d'Amérique à la Conférence du désarmement saisit cette occasion pour renouveler à la Secrétaire générale de la Conférence les assurances de sa très haute considération.



Annexe

Pour une Conférence du désarmement plus efficace et plus efficiente, document de réflexion présenté par la délégation des États-Unis d'Amérique à la Conférence du désarmement, 15 mai 2023

Introduction

Beaucoup peut être fait pour améliorer les méthodes de travail de la Conférence du désarmement sans modifier le Règlement intérieur. Dans le contexte actuel, une telle approche, centrée sur les *pratiques* effectives de cette instance, peut constituer le moyen le plus réaliste de revitaliser les méthodes de travail de la Conférence et, ainsi, la Conférence du désarmement elle-même.

La Conférence du désarmement peut prendre des mesures pour améliorer la *continuité*. Elle doit pouvoir poursuivre son travail d'une année sur l'autre, éliminer les obstacles de procédure superflus et prendre en compte graduellement les progrès accomplis pendant chaque session. Enfin, elle peut prendre des mesures pour que les débats portant sur le programme de désarmement soient plus *interactifs*. On trouvera dans les lignes qui suivent des propositions concrètes à cet égard.

Rationaliser le programme de travail et la procédure d'octroi du statut d'État observateur

Il est plus que temps de faire évoluer les pratiques de la Conférence du désarmement concernant l'adoption d'un programme de travail, car la procédure actuelle, qui impose à la Conférence d'accomplir la même tâche année après année en repartant de zéro, est laborieuse et inutilement répétitive. Au lieu d'examiner et d'établir un programme de travail à chaque nouvelle session, la Conférence pourrait adopter un programme de travail complet et équilibré basé sur son ordre du jour existant et le reconduire d'une année sur l'autre, en conservant la possibilité d'en décider autrement, ce qui permettrait aux délégations de dégager du temps et des ressources supplémentaires pour traiter les questions de fond inscrites à l'ordre du jour.

Une autre manière de rationaliser le programme de travail serait de laisser aux coordonnateurs des organes subsidiaires une plus grande marge de manœuvre pour structurer les débats de la façon qu'ils jugent la plus productive au lieu de leur imposer des méthodes de travail dans le cadre du programme de travail. À l'image de ce qui se passe pour les groupes de travail à composition non limitée, les coordonnateurs devraient avoir la possibilité de proposer des ordres du jour et des calendriers provisoires en prenant en considération les points de vue des délégations. (Note : aux fins du présent document, le terme « organe subsidiaire » désigne le format adopté pour les débats de fond consacrés à des points précis de l'ordre du jour, ce qui n'empêche pas l'utilisation d'un autre terme, tel que « comité spécial »).

Comme dans le cas de la procédure relative à son programme de travail, la Conférence perd du temps et de l'énergie en obligeant les États observateurs potentiels à renouveler leur demande de participation à ses travaux à chaque session. Elle devrait plutôt accepter de reconduire d'une année sur l'autre toutes les demandes d'octroi du statut d'observateur approuvées précédemment. Elle pourrait commencer par s'appuyer sur la décision prise en 2022 par la présidence chinoise concernant les États observateurs.

Donner de la flexibilité aux organes subsidiaires pour la conduite de leurs travaux

Un autre moyen de rendre la Conférence du désarmement plus efficace et de dépasser l'approche actuelle du « tout ou rien » serait de poursuivre les débats des organes subsidiaires en mode informel, comme le suggère le Règlement intérieur. L'objectif serait de rendre les débats de fond consacrés à l'examen des points de l'ordre du jour plus interactifs et d'éviter les déclarations nationales formelles (qui seraient réservées aux séances plénières).

Dans le même esprit, il serait également important de considérer les rapports des organes subsidiaires à la plénière comme non contraignants. Les coordonnateurs des organes subsidiaires seraient libres de déterminer eux-mêmes la manière de rendre compte au mieux des résultats des travaux de l'organe subsidiaire à la plénière. Les rapports seraient alors considérés comme des aperçus des progrès accomplis, vus à travers le regard des coordonnateurs. Pour préserver et protéger le caractère informel et non contraignant des conclusions formulées, que les coordonnateurs présentent un compte rendu oral à la plénière ou qu'ils soumettent un document par écrit sous leur propre responsabilité, les rapports seraient considérés comme reflétant seulement les positions du coordonnateur, en attendant une décision de la plénière.

Une telle façon de procéder permettrait de passer moins de temps à essayer de parvenir à un consensus sur un document, tout en gardant une trace des débats qui auront été tenus. Le rapport sur les travaux des organes subsidiaires servirait de point de départ pour les débats de l'année suivante, ce qui permettrait au processus de discussion et de délibération d'avancer à son propre rythme et dans sa propre direction en attendant qu'un consensus soit trouvé sur la voie à suivre. Les organes subsidiaires seraient ainsi renforcés en tant qu'organes informels structurés pour renforcer la confiance et favoriser l'émergence de vues communes, en attendant qu'un consensus se dégage et que la plénière décide des mesures à prendre.

Une autre possibilité s'agissant des rapports des organes subsidiaires pourrait être de compléter les conclusions informelles du coordonnateur par une section supplémentaire adoptée formellement et contenant des « conclusions convenues » qui comprennent les idées que tous les États sont en mesure d'appuyer. Il pourrait simplement s'agir au début de convenir que telle ou telle question est importante. L'objectif serait d'éviter de recourir à la pratique antérieure consistant à tenir de longues négociations qui, finalement, ne rendent compte que de la position de « certaines délégations » ou d'« une délégation » sur une question donnée. Une telle approche pourrait contribuer à recentrer les débats et à encourager les délégations à rechercher des points de convergence, aussi modestes soient-ils. L'accent serait mis sur les points de convergence plutôt que sur les points de désaccord, ce qui faciliterait la recherche du consensus.

Favoriser un dialogue plus interactif

Les séances plénières de la Conférence du désarmement se résument souvent à une succession de déclarations dans lesquelles les États membres présentent leurs positions nationales, sans échanges ni débats de fond sur les questions à l'examen. Si elles veulent progresser vers l'ouverture de négociations, les délégations doivent d'abord discuter de leurs désaccords afin de trouver des points de convergence. La Conférence du désarmement s'est enfermée dans un processus qui reproduit le modèle de la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui repose sur les déclarations nationales et le droit de réponse, alors qu'elle devrait être axée sur le dialogue et la discussion. Il en va aussi largement de même pour la Commission du désarmement, qui est aujourd'hui davantage un lieu de négociation des positions nationales sur les questions à l'examen qu'une instance favorisant les réflexions de fond en vue de la formulation de recommandations utiles à la Conférence du désarmement.

En poursuivant la pratique consistant à tenir les réunions des organes subsidiaires dans un cadre « informel », nous pourrions étendre l'utilisation de discussions informelles pendant les séances plénières, ce qui permettrait aux délégations d'examiner les différentes questions de manière plus approfondie. Par exemple, il faudrait passer à des débats informels après la

présentation des exposés en séance plénière formelle, ce qui donnerait aux délégations l'occasion de poser des questions, d'apprendre au contact des experts et de dialoguer entre elles, avant de se retrouver en séance formelle pour présenter les positions de leurs pays respectifs. Les experts pourraient également être invités à livrer d'autres réflexions concernant d'éventuelles « conclusions convenues » découlant des débats des organes subsidiaires.

Par ailleurs, la Conférence du désarmement pourrait contribuer à ses propres débats de fond en adoptant délibérément une stratégie davantage orientée vers la recherche de synergies avec d'autres organes de désarmement. Elle pourrait par exemple (par l'entremise de l'Assemblée générale des Nations Unies) demander à la Commission du désarmement de se pencher sur un thème très précis ou même sur un type de mesure précis que nous souhaiterions examiner. Cela permettrait à chacun de ces organes de jouer dans ces discussions un rôle complémentaire – et non redondant – et accélérerait par conséquent d'éventuels progrès sur les questions clés dans le domaine du désarmement. Une telle approche aurait pour avantage supplémentaire d'améliorer le fonctionnement du « mécanisme de désarmement » au moyen de mesures concrètes, pour aboutir à de meilleurs résultats.
